a l'institution Capital Risque Fribourg SA et une «Association solidarité et création d'entreprises», active depuis cette année à Fribourg, pour également soutenir les jeunes entreprises. L'ensemble de ces structures s'adresse plutôt à des entrepreneurs ayant déjà développé un produit afin de les aider à mettre en place la structure économique adéquate permettant la commercialisation du produit en question. Mais, Mesdames et Messieurs, le «Seed Capital» intervient avant la phase de la création d'entreprises durant la phase de développement par la mise à disposition de capitaux pour chercheurs et étudiants qui en auraient besoin.
On prévoit une aide étatique, mais je dois quand même vous dire qu'au-delà de l'aide étatique, on doit aussi viser l'aide privée. Aux Etats-Unis, il y a ces fameux «business angels» qui investissent de tels «seed capital» qu'ils sont à très haut risque. Dans un souci d'éviter une multiplication des structures, il semble raisonnable d'étudier la possibilité de renforcer l'une des organisations ou organismes existants. Je pense que l'instrument «seed capital» pourrait dès lors s'intégrer dans Fri Up ou dans Capital Risque Fribourg SA. En tout cas on doit pouvoir continuer avec cette philosophie ou cette stratégie du «one stop shop», du guichet unique. Pour terminer encore une petite remarque à l'intention de Mme Romanens: il faut faire des conditions précises, d'accord, mais attention: l'innovation est freinée si l'on met les jeunes personnes dans un cadre trop strict. Il faut vraiment avoir des conditions, mais il ne faut pas aller trop loin parce que l'on est dans cette phase où l'innovation doit pouvoir se développer.
Wir unterstreichen, dass im Bereich der Unterstützung der verschiedenen Phasen der Unternehmensgründung wir im Kanton Freiburg über verschiedene interessante Institutionen verfügen: das FriUp, das seit Anfang Jahr zwei weitere Institutionen im Sinne eines One-Stop-Shops oder einheitlichen Schalters zusammenfasst, nämlich Genilem und Technologie-Relais Freiburg, sowie die Risikokapitalgesellschaft und einen Verein Solidarität und Unternehmensgründungen. Wir sind der Überzeugung, dass die Idee des Seed Capitals eine wichtige Ergänzung zu diesen Institutionen wäre, und wir empfehlen Ihnen, dieses Postulat daher für erheblich zu erklären.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 88 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (PDC/SC), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Binz (UDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Brönnimann (UDC/SC), Buchmann (PDC/GL), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Cardinaux (UDC/VE), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Collaud (PDC/BR), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Gendre (PS/SC), Girard (PS/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Raemy (PS/LA), Remy (PS/GR), Rime (PS/GR), Romanens A. (PS/VE), Romanens J. (PDC/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schorderet G. (UDC/SC), Schuwey J. (PDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalmann-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Waeber E. (PDC/SE), Weber-G M. (ACG/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). *Total: 88.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter, dans le délai d'une année, un rapport sur l'objet du postulat.

Motion N° 144.06 Jacques Bourgeois
(concept de développement de l'espace rural)[1]

Prise en considération

Bourgeois Jacques *(PLR/FDP, SC).* En préambule, je tiens à saluer le fait que le Conseil d'Etat partage l'avis que des actions concrètes doivent être entreprises dans ce domaine. Dans le cadre de son rapport sur le postulat de mon collègue Pascal Kuenlin et votre serviteur relatif à une politique régionale forte et coordonnée, le Conseil d'Etat a articulé ses trois axes d'action comme suit: tout d'abord une politique de croissance devant permettre une meilleure implantation des entreprises dans notre canton. Deuxièmement une politique régionale d'aide à l'innovation visant à accroître la valeur ajoutée. Troisièmement une politique régionale de réduction des disparités régionales. Afin d'atteindre ces buts, le Conseil d'Etat a décidé de créer un groupe interdépartemental et d'adapter les lois correspondantes à savoir celles sur la promotion économique, sur l'agriculture, sur le tourisme et celle sur l'aménagement du territoire.
A mon avis, face à un monde de plus en plus globalisé facilitant ainsi nos échanges commerciaux, notre mobilité, face à l'évolution démographique thématisée tout à l'heure, face également au renforcement, dans notre pays, des pôles urbains et face à d'autres législations fédérales comme la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage qui prévoit un encadrement et un soutien des parcs naturels régionaux, nous ne pouvons nous contenter uniquement d'une adaptation de nos législations en vigueur.
Tout comme d'autres cantons, notamment le canton de Berne, nous nous devons de nous assurer de conditions cadres fortes à la hauteur de nos ambitions. Des conditions cadres qui devront promulguer l'esprit d'entreprise, l'innovation et renforcer encore plus notre pôle économique sur un axe durable. Des synergies interrégionales, voire intercantonales devraient être également promulguées. Les mesures à prendre devront non seulement renforcer les synergies entre les acteurs économiques, mais également y associer la formation,

[1] Déposée et développée le 15 mai 2006, *BGC* p. 948; réponse du Conseil d'Etat *BGC* mars 2007 p. 269.

la recherche – Fribourg est un réservoir important et un pôle par excellence – et également les transports. Comme vous pouvez le constater, tout un programme. Sachons prendre ce virage, prendre le train actuellement en gare qui, une fois qu'il sera parti avec, dès le 1er janvier 2008, les projets pluriannuels sur plus de 8 ans acceptés par la Confédération dans le cadre de la nouvelle politique régionale, ne sera plus disponible et lorsqu'il arrivera à nouveau en gare, il sera difficile de trouver un wagon inoccupé tant le convoi, dicté par peu de moyens à disposition, sera restreint. Fort de ces considérations, je vous demande, Mesdames et Messieurs, et à l'unanimité du groupe du parti libéral-radical d'accepter et d'appuyer cette motion.

Lauper Nicolas *(PDC/CVP, SC).* Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance de la motion de notre collègue Jacques Bourgeois demandant au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un concept de développement de l'espace rural. Tout comme le Conseil d'Etat, nous acceptons cette motion, même si nous avons évoqué la complexité de son contenu par rapport à l'article 69 de la loi sur le Grand Conseil qui dit que le but de la motion est d'obliger le Conseil d'Etat à élaborer un projet visant à modifier une loi ou à créer une nouvelle loi. Dans sa réflexion, notre groupe a porté son attention sur le fait que rapidement notre canton doit définir ce que sera une région, le rôle que l'on veut lui donner. Le Conseil d'Etat en est conscient puisqu'il le signale dans sa réponse. La nouvelle politique régionale ne se base que sur les régions et notre canton n'en est pas doté, au sens légal. Compte tenu de l'avance très rapide du dossier NPR, des échéances qui lui sont liées et des montants prévus par la Confédération, soyons prêts.

Page Pierre-André *(UDC/SVP, GL).* Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec satisfaction de la motion de notre collègue le député Jacques Bourgeois relative à un concept de développement de l'espace rural. Le Conseil d'Etat a répondu aux questions du député Bourgeois dans son rapport du 10 octobre. Des réponses qui ont satisfait notre groupe parlementaire. En soutenant la motion Bourgeois, le groupe UDC veut que les intentions formulées par le Conseil d'Etat soient appliquées le plus rapidement possible afin que notre canton bénéficie des aides fédérales qui devraient favoriser le développement et l'intégration des zones rurales. Avec ces quelques considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra massivement cette motion.

Fürst René *(PS/SP, LA).* Die Sozialdemokratische Partei hat die Motion 144.06 von Jacques Bourgeois betreffend des Konzepts zur Entwicklung des ländlichen Raumes eingehend studiert und wird diese Motion unterstützen. Wir warten gerne auf die Resultate der bereits laufenden Arbeiten zur Umsetzung der neuen Regionalpolitik, in welche auch die ländlichen Regionen eingebunden werden.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. La notion d'espace rural est née dans le contexte de la politique régionale et plus particulièrement dans le cadre d'un programme appelé «Région plus» qui était valable entre 1997 et 2007. Ce programme était destiné à soutenir l'évolution structurelle en milieu rural. Il s'agissait donc de maintenir l'attrait de l'espace rural comme lieu d'habitation et de travail, par opposition aux zones urbaines. Aujourd'hui le programme «Région plus» est arrivé à son terme et a été intégré à la nouvelle politique régionale (NPR). En conséquence, la nouvelle politique régionale répond aux besoins de développement de l'espace rural. Avec la NPR, toutes les régions sont prises en considération y compris et surtout les régions rurales. Vous le savez, il n'y aura plus vraiment une distinction entre régions LIM et régions non LIM. La NPR tient compte des politiques sectorielles, des PME, innovations, tourisme, agriculture, aménagement du territoire, environnement, formation et j'en passe, dans le but d'optimiser le développement économique régional. Dans leur stratégie, les régions ont la possibilité de proposer des mesures spécifiques liées au développement de l'espace rural. Dans sa politique régionale le canton intègre les régions rurales dans le but de valoriser toutes les régions du canton. La motion Bourgeois demande au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un concept de développement de l'espace rural. Le Conseil d'Etat propose de prendre en considération cette motion, mais la suite de cette réponse, je dois le dire, n'est pas évidente. Vous le savez vous-mêmes, selon l'article 69 de la loi sur le Grand Conseil, la motion est une proposition obligeant le Conseil d'Etat à présenter au Grand Conseil un projet d'acte ayant pour objet notamment des règles de droit; il y a quatre critères. Dans le cas présent il n'est pas simple de classer le concept demandé sous l'une des quatre catégories mentionnées. On aurait dû proposer la transformation en postulat mais, on le sait, cette possibilité n'existe plus. Le Conseil d'Etat est d'accord avec les grandes lignes de la motion et dès lors prêt à prendre en considération les demandes dans le contexte de la nouvelle politique régionale. Il est dès lors disposé à intégrer l'idée du développement de l'espace rural dans les travaux de la NPR et de faire une analyse approfondie ainsi que d'intégrer une disposition, si elle est jugée nécessaire et adéquate, dans la loi sur la promotion économique révisée. Et là je dois quand même vite faire une remarque générale par rapport à la nouvelle politique régionale. Nous vous présenterons prochainement, je l'ai déjà dit à plusieurs reprises cet après-midi, une révision de la loi sur la promotion économique. Nous devons nous concentrer sur la révision de la LPEc pour pouvoir profiter de l'argent de la Confédération dès le 1er janvier 2008. Mais dans une deuxième phase, nous aurons peut-être la possibilité de réfléchir, de manière plus étendue, à un développement d'une politique régionale qui intègre les différentes politiques sectorielles. C'est la raison pour laquelle je vous demande quand même un peu de patience dans ce contexte-là. On fera une première phase pour vraiment être prêts à pouvoir déposer des projets intéressants qui entrent dans cette philosophie de la nouvelle politique régionale et après, dans une deuxième phase, on envisagera peut-être une politique régionale plus étendue. Je tenais quand même à donner cette précision.

Ich empfehle Ihnen die Annahme dieser Motion, wir werden Ihnen im Rahmen unserer neuen Regionalpolitik dann entsprechende Vorschläge unterbreiten.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 82 voix contre 2; il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:
Ackermann (PDC/SC), Badoud (PLR/GR), Bapst (PDC/SE), Binz (UDC/SE), Boschung B. (PDC/SE), Boschung M. (PDC/SE), Bourgeois (PLR/SC), Bourgknecht (PDC/FV), Bourguet (PDC/VE), Brodard (PDC/SC), Bulliard (PDC/SE), Burkhalter (PLR/SE), Bussard (PDC/GR), Butty (PDC/GL), Chassot (ACG/SC), Clément (PS/FV), Colomb (PDC/BR), Corminbœuf (PS/BR), Crausaz (PDC/SC), de Reyff (PDC/FV), de Roche (ACG/LA), de Weck (PLR/FV), Décaillet (UDC/FV), Duc (ACG/BR), Ducotterd (PDC/SC), Etter (PLR/LA), Fasel (PDC/SE), Fasel-Roggo (ACG/SE), Feldmann (PLR/LA), Frossard (UDC/GR), Fürst (PS/LA), Ganioz (PS/FV), Gavillet (PS/GL), Geinoz (PLR/GR), Glardon (PDC/BR), Glauser (PLR/GL), Gobet (PLR/GR), Goumaz-Renz (PDC/LA), Grandjean (PDC/VE), Haenni (PLR/BR), Hänni-F (PS/LA), Hunziker (PLR/VE), Ith (PLR/LA), Jelk (PS/FV), Jendly (PDC/SE), Johner-Etter (UDC/LA), Jordan (PDC/GR), Kaelin-M (PDC/GR), Kolly (PLR/SC), Lauper (PDC/SC), Longchamp (PDC/GL), Marbach (PS/SE), Mauron (PS/GR), Morel (PS/GL), Mutter (ACG/FV), Page (UDC/GL), Peiry C. (UDC/SC), Peiry S. (UDC/FV), Piller A. (UDC/SE), Remy (PS/GR), Rey (ACG/FV), Ridoré (PS/SC), Rime (PS/GR), Rossier (UDC/GL), Schnyder (PS/SC), Schoenenweid (PDC/FV), Schuwey J. (PDC/GR), Schuwey R. (UDC/GR), Siggen (PDC/FV), Steiert (PS/FV), Studer A. (ACG/SE), Studer T. (PDC/LA), Suter (ACG/SC), Thalmann-B (UDC/LA), Thomet (PS/SC), Thürler (PLR/GR), Tschopp (PS/SE), Vial (PDC/SC), Vonlanthen (PLR/SE), Waeber E. (PDC/SE), Zürcher (UDC/LA), Zurkinden (ACG/FV). *Total: 82.*

Ont voté non:
Raemy (PS/LA), Romanens A. (PS/VE). *Total: 2.*

– Le Conseil d'Etat est invité à présenter un projet de disposition légale dans le délai d'une année.

- La séance est levée à 17 h 15.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*